

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 juin 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} juin 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la note de cadrage destinée au débat que tiendra le Conseil de sécurité sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », le 25 juin 2018, sous la présidence de la Fédération de Russie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la note de cadrage jointe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily **Nebenzia**



Annexe à la lettre datée du 1^{er} juin 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage à l'intention du Conseil de sécurité, portant sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord »

I. Introduction

1. La Fédération de Russie propose que le Conseil de sécurité tienne, le 25 juin 2018, un débat sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord » afin d'examiner, sous une perspective large, les causes profondes des conflits qui sévissent au Moyen-Orient et les moyens d'y faire face ensemble.

II. Contexte

2. Les conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont une incidence profondément déstabilisante, non seulement sur la situation militaire et politique dans la région mais aussi sur les relations internationales en général. Les crises anciennes perdurent tandis que les nouvelles prolifèrent. Le conflit palestinien-israélien demeure au cœur des turbulences qui secouent la région. La manière la plus efficace de régler ce conflit passe par la solution des deux États fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe. Le rôle d'intermédiaire que joue le Quatuor pour le Moyen-Orient, institution sanctionnée par les résolutions du Conseil de sécurité, reste sans égal. Il est impératif de trouver une solution pour mettre fin aux guerres en République arabe syrienne et au Yémen. Des efforts supplémentaires doivent être faits au niveau international pour redresser la situation en Libye et aider à la reconstruction de l'Iraq. L'escalade des tensions au sujet du rôle joué par la République islamique d'Iran dans la région n'est pas pour améliorer la situation générale. Ces conflits et problèmes ont conduit au pullulement de terroristes qui emploient des armes de destruction massive, en particulier des agents chimiques. Ils ont également entraîné l'intensification du trafic d'armes illégales et l'augmentation du nombre de réfugiés. La présence de groupes armés illégaux dans toutes les zones de tension est devenue une réalité généralisée.

3. L'équilibre ethnique et religieux qui a prévalu pendant plusieurs siècles a été profondément perturbé. Ce problème concerne non seulement des millions de chrétiens qui ont été forcés à partir du Moyen-Orient mais aussi les Kurdes, en particulier les yézidis, et d'autres minorités ethniques et religieuses. Par ailleurs, en raison des conflits, de nombreux représentants de la plus grande communauté sunnite dans la région ne se sentent pas en sécurité.

4. Le règlement des conflits est entravé par le recours de plus en plus fréquent à des mesures unilatérales, qui ne sont souvent dictées par aucune raison légitime. Ces mesures sapent la confiance entre les États et compromettent la réputation de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

5. Tous ces facteurs constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, le dialogue entre les civilisations et la non-prolifération des armes de destruction massive et, par conséquent, exigent que des mesures soient prises d'urgence. Ces mesures doivent évidemment reposer sur une base rigoureusement

légale et s'inscrire dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Toute mesure qui contournerait le droit international ne ferait que renforcer la source des conflits et compromettre les processus politiques et ferait peser une menace latente sur l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États.

III. Objectifs

6. Pour élaborer une riposte aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, il est nécessaire d'analyser en profondeur la nature des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il importe de comprendre qu'il est inutile de tenter de traiter les conflits séparément sans tenir compte du contexte régional et historique commun. On connaît bien les résultats de telles tentatives. La réalité moderne exige que tous les aspects du problème soient envisagés et que des « règles du jeu unifiées » soient établies pour les protagonistes extérieurs.

7. Un examen plus approfondi des problèmes dans la région peut aider à cerner les principaux facteurs qui caractérisent la situation actuelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et à déceler les nouvelles menaces contre l'action menée en faveur de la paix que constituent l'interférence dans les affaires intérieures des États, le recours à la force en violation du droit international et sans l'autorisation du Conseil de sécurité et la fourniture d'armes à des groupes non étatiques et des groupes radicaux. Il importe de réaffirmer l'attachement à la suprématie du droit international et le rejet des approches militaires comme moyens de régler les conflits.

8. Une fois comprises les causes profondes de la spirale de l'instabilité dans la région, il sera possible de concentrer les efforts nécessaires sur une action vraiment collective, dans laquelle le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle déterminant.

9. Seule une action collective et cohérente de la communauté internationale, fondée sur le respect du principe de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale et le rejet des deux poids, deux mesures, pourra ouvrir la voie à la normalisation, tant souhaitée, de la situation dans la région. Toute mesure unilatérale est nuisible. Ce qu'il faut véritablement, ce sont des stratégies coordonnées, avalisées par le Conseil de sécurité. La coopération doit être sous-tendue par le respect de la diversité des cultures et des civilisations du monde contemporain et la démocratisation des relations internationales.

10. La logique d'une action collective constructive fondée sur le respect mutuel exige l'élaboration d'un programme de travail commun, unificateur et non conflictuel pour le Conseil de sécurité. Ce programme pourrait couvrir les domaines d'action suivants :

a) La constitution d'un front vraiment mondial contre le terrorisme et toutes ses manifestations, l'accent devant être mis sur l'appui aux gouvernements légitimes des États qui luttent contre le terrorisme sur le territoire national ;

b) Le refus de régler les conflits par la force et intensification de l'action en faveur de la paix, y compris l'appui aux bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des organisations régionales et des États Membres sur diverses questions relatives au Moyen-Orient. Ce point présente un intérêt particulier par rapport à l'impasse persistante dans laquelle se trouvent les affaires palestino-israéliennes, impasse qui contribue fortement à alimenter les sentiments radicaux. Des progrès sur cette voie contribueraient grandement à garantir la stabilité et la sécurité régionales pour le bien des populations de la région ;

c) La fourniture d'une assistance ciblée aux fins de la mise en place et de la préservation d'institutions solides, stables et capables, y compris des structures de sécurité ;

d) Le réexamen de la politique de sanctions du Conseil de sécurité ainsi que le rejet des mesures et embargos unilatéraux, qui finissent en général par être un instrument de punition collective et un obstacle à la recherche de la paix ;

e) L'élaboration de mesures visant à renforcer la confiance entre le triangle des États arabes, Israël et la République islamique d'Iran et renforcement des mesures existantes. Il faudrait envisager une initiative de dialogue régional avec la participation de protagonistes extérieurs, à l'instar du « processus d'Helsinki » qui s'est déroulé dans les années 1970 en Europe. L'Initiative de paix arabe et le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien offrent des perspectives constructives à cet égard ;

f) La concentration de l'action internationale sur la lutte contre le terrorisme chimique, sans parti pris politique et dans le respect des principes de l'objectivité, de l'impartialité et du professionnalisme, ce qui suppose l'amélioration du cadre juridique international régissant la lutte contre l'emploi d'armes de destruction massive à des fins terroristes ;

g) La promotion d'une culture de paix interconfessionnelle et inter-ethnique aux échelons national, régional et international, notamment la protection des minorités religieuses et ethniques et des lieux et objets ayant une importance culturelle ou religieuse ;

h) Le refus de la politisation de l'action humanitaire. Les efforts faits pour traiter les problèmes des déplacés, des réfugiés et des migrants, remettre en état des infrastructures et fournir une assistance aux États de la région ne doivent pas être sélectifs ;

i) La promotion de l'établissement du Moyen-Orient comme zone exempte d'armes nucléaires et de tous types d'armes de destruction massive.

11. Un partenariat honnête et sans parti pris dans tous les domaines d'action susmentionnés permettrait de maîtriser les tendances déstabilisantes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et dans le monde entier et de faire du dialogue l'unique moyen de régler les différends.

IV. Questions à aborder

12. Les questions suivantes pourront être examinées lors du débat :

a) Quels sont les facteurs susceptibles de créer des conflits dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ?

b) Pourquoi des mesures unilatérales prennent-elles le pas sur les mesures collectives approuvées par l'Organisation des Nations Unies ?

c) Comment l'inviolabilité des principes primordiaux de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'unité des États peut-elle être mieux préservée ? Comment prévenir la décision extralégale concernant la nécessité de changer tel ou tel régime ?

d) Sur quelle base serait-il possible de continuer ensemble à renforcer les mécanismes de sécurité collective déjà établis et d'établir de nouveaux systèmes régionaux fondés sur le caractère commun et indivisible de la sécurité ?

e) Comment unir vraiment les efforts que font tous les États pour lutter contre la menace terroriste, notamment l'emploi d'armes chimiques par des terroristes ? Quelles mesures supplémentaires doivent-elles être prises pour lutter contre le financement du terrorisme et enrayer la propagation des idéologies terroristes ?

f) Pourquoi la tendance à la division est-elle devenue si profonde dans des sociétés où les populations aux racines ethniques et religieuses les plus diverses avaient vécu côte à côte en paix pendant des siècles, et en quoi cela peut-il menacer l'avenir de la région ?

g) Que faut-il faire pour empêcher que les conflits dans la région ne changent de nature et, de conflits politiques, ne deviennent des conflits religieux, et comment garantir la sécurité des minorités religieuses et ethniques ?

V. Résultats escomptés

13. La Fédération de Russie compte sur un dialogue ouvert et objectif sur les questions susmentionnées, l'objectif étant de dégager un terrain d'entente sur des démarches collectives en vue de régler les conflits qui sévissent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
